

PARTAGE DE LA VALEUR COMMENT ÇA SE PASSE DANS VOTRE ENTREPRISE ?

Enquête flash auprès des représentant es

des salarié·es réalisée du 15 mai au 4 juin 2024



ECHANTILLON

travaillent dans

une entreprise privée **7%** pour des associations et **5%** dans la fonction publique

36 répondant es

travaillent dans une entreprise de 50 à 5000 salarié·es dont 30% de 50 à 249 et 55% de 250 à 5000

41% sont élu es de CSE

40% sont délégués syndicaux

12% dans des structures

qui ne respectent pas les minimas conventionnels 13%

sont dans des structures dépourvues de délégué syndical

LES MESURES CONTENUES DANS LA LOI SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR SONT MAL CONNUES

> 36% les connaissent

64% ne les connaissent pas ou ne le savent pas

LES RÉMUNÉRATIONS ARRIVENT EN TÊTE DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR Les négociations ouvertes sur les 12 derniers mois ont porté sur les sujets suivants (% total des citations)

48% l'intéressement

76% les rémunérations 26% une prime de partage de la valeur

20% la participation

12% aucune de ces mesures

% une prime variable individuelle

6% l'actionnariat salarié

3% ne sait pas

2% un plan de partage de la valorisation

Un quart des répondants indiquent une négociation sur la prime de partage de la valeur (qui peut être également décidée unilatéralement par l'employeur).

EN 2023, AUGMENTATIONS DE SALAIRES, INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION SONT LES 3 PRINCIPAUX DISPOSITIFS AYANT SERVI CONCRÈTEMENT POUR LE PARTAGE DE LA VALEUR Les principaux dispositifs ayant eu cours en 2023 (% total des citations)

53% 64% augmentations intéressement

générales

66%

augmentations

individuelles

53%

participation

Rémunération variable collective perçue dans votre entreprise en 2023 (participation + intéressement + prime de partage de la valeur) 15% il n'y en a pas eu

UNE MAJORITÉ DE SALARIÉ·ES PERÇOIT

UNE RÉMUNÉRATION VARIABLE COLLECTIVE,

mais les montants perçus sont très hétérogènes

15% moins de 500€ par personne Pour 30% **22%** entre 500€ et 1500€ par personne des répondants

20% entre 1500€ et 3000€ par personne 19% plus de 3000€ par personne

9% je ne sais pas

des répondant es considèrent que les salarié es ont

76%

elle est **nulle** ou

inférieure à 500€

au cours des 3 dernières années Alors que sur la même période :

PERDU EN POUVOIR D'ACHAT

UNE MAJORITÉ D'ACCORDS DE RÉMUNÉRATIONS

pour **56**% des répondant es

l'entreprise a

l'entreprise a AUGMENTÉ SES BÉNÉFICES

pour 35% des répondant·es

l'entreprise a

VERSÉ DES DIVIDENDES

SIGNÉS PAR TOUTES OU UNE PARTIE DES OS des accords sur les rémunérations les plus récents ont été négociés entre octobre 2023 et mars 2024

Selon 65% des répondantes, le dernier accord négocié a été signé par toutes les OS représentatives (42%) ou par une partie seulement d'entre elles (23%).

